

**COGEFI GESTION**

Société par Actions Simplifiée à associé unique au capital de 375 000 euros

Siège social : 11, rue Auber - 75009 PARIS

353 210 750 R.C.S. PARIS

Exercice social du 01/01/2020 au 31/12/2020

Comptes annuels approuvés par décisions de l'associé unique du 4 mai 2021

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2020 (en euros)**

ACTIF	31/12/2020			31/12/2019
	Brut	Amort. prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles :				
conces., brevets et drts sim. ....	48 298	48 298	0	0
Immob. corp. : aut. immob. corp. ....	369 705	207 491	162 214	201 568
Immobilisations financières :				
- Autres participations .....	977	-	977	977
- Aut. immobilisations financières ...	31 653	-	31 653	30 653
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>450 633</b>	<b>255 789</b>	<b>194 844</b>	<b>233 197</b>
Créances :				
- Clients et acomptes rattachés .....	1 466 169	-	1 466 169	870 177
- Autres créances .....	541 133	-	541 133	881 220
Divers : disponibilités.....	1 226 311	-	1 226 311	1 469 313
Cptes de régul. : ch. const. d'av.....	20 794	-	20 794	29 721
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>3 254 408</b>	<b>0</b>	<b>3 254 408</b>	<b>3 250 430</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 705 041</b>	<b>0</b>	<b>3 449 252</b>	<b>3 483 628</b>

PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
Capital social ou individuel.....	375 000	375 000
Primes d'émission, de fusion, d'apports .....	37 500	37 500
Réserves légales .....	1 750 000	1 750 000
Report à nouveau .....	237 629	545 995
Résultat d'exercice (bénéfice ou perte).....	- 136 836	- 308 366
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 263 293</b>	<b>2 400 129</b>
Provisions pour charges.....	63 696	75 440
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>63 696</b>	<b>75 440</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés .....	606 418	534 730
Dettes fiscales et sociales.....	486 769	446 139
Autres dettes.....	29 075	27 190
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 122 263</b>	<b>1 008 059</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 449 252</b>	<b>3 483 628</b>

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	31/12/2020		31/12/2019
	France	Total	
Production vendue (services) .....	5 057 289	5 057 289	5 020 756
CHIFFRE D'AFFAIRES NET .....	5 057 289	5 057 289	5 020 756
Reprises s/amort. et provisions, transfert de charges .....		11 744	0
Autres produits.....		3 838	34 008
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>5 072 871</b>	<b>5 054 765</b>	
Autres achats et charges externes.....	2 410 287	2 727 114	
Imports, taxes et versements assimilés.....	390 165	383 284	
Salaires et traitements .....	1 624 721	1 513 479	
Charges sociales .....	737 033	664 485	
Dotations d'exploitation :			
- Sur immobilisation, dotations aux amortissements .....	39 354	51 423	
- Pour risques et charges : dotations aux provisions.....	0	10 567	
Autres charges .....	7 121	11 375	
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>5 208 681</b>	<b>5 361 726</b>	
RESULTAT D'EXPLOITATION.....	- 135 810	- 306 962	
Différences positives de change.....		539	390
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>539</b>	<b>390</b>	
Différences négatives de change.....	1 565	1 906	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de plct... ..	0	938	
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>	<b>1 565</b>	<b>2 844</b>	
RESULTAT FINANCIER .....	- 1 026	- 2 454	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS .....	- 136 836	- 309 416	
Impôt sur les bénéfices .....	0	- 1 050	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>5 073 410</b>	<b>5 055 154</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>5 210 245</b>	<b>5 363 520</b>	
BENEFICE OU PERTE.....	- 136 836	- 308 366	

**ANNEXE (en euros).**

**REGLES ET METHODES COMPTABLES.** Désignation de la société : SAS COGEFI GESTION. Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 présente un total est de 3 441 627 euros. Le compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dégageant une perte de (136 836) euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. **Faits et caractéristiques.** Durant l'année 2020, l'activité de la société COGEFI GESTION a plutôt bien résisté face au marasme économique engendré par la pandémie de la Covid-19. Le Chiffre d'affaires est de 5 057 Keuros sur l'année 2020 contre 5 021 Keuros sur l'année 2019. L'activité économique de la société COGEFI GESTION a été sévèrement affectée durant le premier semestre de l'année 2020 par la chute des marchés actions qui se sont partiellement redressés au deuxième trimestre 2020, grâce notamment aux interventions des banques centrales fin mars 2020. L'abondance de liquidités et l'annonce de l'arrivée de vaccins a permis une progression exceptionnelle des indices actions européens et un resserrement des spreads crédit au 4<sup>e</sup> trimestre 2020, permettant à la société COGEFI GESTION d'entrevoir des commissions de performance de + 595 Keuros en fin d'année 2020. Le contexte exceptionnel lié à l'épidémie a entraîné une augmentation de l'aversion au risque de la part la clientèle. Tant que l'immunité collective ne sera pas atteinte, l'activité de la société COGEFI GESTION pourrait être impactée par la baisse des indices boursiers. En 2021, la politique d'investissement de la société COGEFI GESTION sera prudente avec un rééquilibrage au profit de sociétés de grande

qualité dont la résilience a été forte au cours de l'année 2020. Ainsi, la société COGEFI GESTION estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause. **Règles générales.** Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2016-07 du 04/11/2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels. Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation ; permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; indépendance des exercices. Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros. **Immobilisations corporelles et incorporelles.** Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange. Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges. **Amortissements.** Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Concessions, licences, brevets : 1 an, Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 à 10 ans, Matériel de bureau : 5 à 10 ans, Matériel informatique : 3 ans, Mobilier : 10 ans. La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. **Créances.** Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. **Provisions.** Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision. **Frais d'émission des emprunts.** Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice. **Engagement de retraite.** Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision. L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes : Taux d'actualisation : 0,33 %, Taux de croissance des salaires : 2 %, Age de départ à la retraite : 65 ans, Taux de rotation du personnel : 18 %, Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 2008-2010).

**NOTES SUR LE BILAN.**

Actif immobilisé	Au début d'exer.	Aug.	En fin d'exer.
Autres postes d'immobilisations incorporelles ..	48 298	-	48 298
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>48 298</b>	<b>-</b>	<b>48 298</b>
Instal. générales, agcts, aménagements divers ..	309 424	-	309 424
Matériel de bureau et informatique, mobilier ....	60 281	-	60 281
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>369 705</b>	<b>-</b>	<b>369 705</b>
Autres participations .....	977	-	977
Prêts et autres immobilisations financières .....	30 653	1 000	31 653
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>31 630</b>	<b>1 000</b>	<b>32 630</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>449 633</b>	<b>1 000</b>	<b>450 633</b>

Amortissements des immobilisations	Au début de l'exer.	Aug.	A la fin de l'exer.
Autres postes d'immobilisations incorporelles....	48 298	-	48 298
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>48 298</b>	<b>-</b>	<b>48 298</b>
Instal. générales, agcts aménagements divers...	117 627	30 811	148 438
Matériel de bureau et informatique, mobilier.....	50 510	8 543	59 053
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>168 137</b>	<b>39 354</b>	<b>207 491</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>216 435</b>	<b>39 354</b>	<b>255 789</b>

**Actif circulant. Etat des créances.** Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 059 750 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à - d'un an	Echéances à + d'un an
Créances de l'actif immobilisé : autres.....	31 653	-	31 653
Créances de l'actif circulant :			
- Créances clients et comptes rattachés .....	1 466 169	1 466 169	-
- Autres.....	541 133	541 133	-
- Charges constatées d'avance .....	20 794	20 794	-
<b>TOTAL</b>	<b>2 059 750</b>	<b>2 028 096</b>	<b>31 653</b>

**Produits à recevoir.** Produits à recevoir : 25 800, Produits à recevoir groupe : 473 072, Total : 498 872. **Capitaux propres. Composition du capital social.** Capital social d'un montant de 375 000,00 euros décomposé en 15 000 titres d'une valeur nominale de 25,00 euros. **Provisions.** Pensions et obligations similaires et Total, Au début de l'exercice : 75 440, Reprises non utilisées de l'exercice : 11 744, A la fin de l'exercice : 63 696, Répartition des dotations et des reprises de l'exercice, Exploitation, Reprises non utilisées de l'exercice : 11 744. La société COGEFI GESTION fait face à un litige prud'homal. La société COGEFI GESTION estimant ne pas avoir de risques de condamnation, aucun montant n'a été comptabilisé. **Dettes.** Montants bruts à moins d'un an. Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 122 263 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit : Etat des dettes, Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 606 418, Dettes fiscales et sociales : 486 769, Autres dettes : 29 075, Total : 1 122 263. **Charges à payer.** Factures non parvenues : 193 890, Factures non parvenues - agents : 105 000, Provisions congés payés : 88 820, Autres charges à payer : 116 140, Charges sur congés payés : 53 217, Autres charges sociales à payer : 69 621, Charges à payer diverses : 29 075, Total : 655 762. **Comptes de régularisation.** Charges constatées d'avance et Total, Charges d'exploitation : 20 794.

**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT. Résultat et impôts sur les bénéficiaires. Ventilation de l'impôt.** Résultat courant et Résultat comptable, Résultat avant et après impôt : - 136 836. **Impôt sur les bénéficiaires - Intégration fiscale.** A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2000, la société SAS COGEFI GESTION est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SA COGEFI. L'option a été renouvelée en date du 01/01/2015. **Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés.** L'option a été renouvelée en date du 01/01/2015 pour une durée de cinq exercices. Les effets de cette intégration restent neutres au niveau des filiales, l'impôt étant calculé comme si elles avaient été imposées séparément au niveau des filiales. L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

**AUTRES INFORMATIONS. Effectif.** Effectif moyen du personnel : 12 personnes. Cadres et Total, Personnel salarié : 12. **Identité de la société mère consolidant les comptes de la société.** Dénomination sociale : EUTHENI, Forme : Société par Actions Simplifiée, SIREN : 831 262 456 00013, Au capital de : 5 483 317 euros, Adresse du siège social : 11, rue Auber 75009 Paris, Lieu où des copies des états financiers peuvent être obtenues : 11, rue Auber 75009 Paris. La société EUTHENI SAS (N° identification 831 262 456 00013), situé au 11, rue Auber - 75009 PARIS détenant 63,74 % de la société COGEFI SA (N° identification 622 020 030 00046) détenant elle-même 100 % de la société COGEFI GESTION (N° identification 353 210 750 00025), établit une consolidation.

**Engagements financiers.** Néant. **Engagements de retraite.** Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées. Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 63 696 euros.

**Régimes à cotisations définies.** Montant des cotisations comptabilisées en charges : 25 202 euros. **Bilan détaillé.** Charges constatées d'avance, Brut et Net au 31/12/2020 : 20 794, Net au 31/12/2019 : 29 721, Comptes de régularisation, Brut et Net au 31/12/2020 : 3 254 408, Net au 31/12/2019 : 3 250 430, Total actif, Brut : 3 705 041, Amortissements/Dépréciations : - 255 789, Net au 31/12/2020 : 3 449 252, Net au 31/12/2019 : 3 483 628.

**AFFECTATION DU RESULTAT (en euros).** L'Associé unique après connaissance prise du rapport de gestion du Président de la Société et du rapport général du Commissaire aux comptes : prend acte que l'exercice social clos le 31/12/2020 se solde par un déficit de (136 836) ; prend également acte que la réserve légale a été dotée à hauteur de 10 % du montant du capital social tel que requis par les dispositions légales et réglementaires en vigueur ; décide, en conséquence, de ne pas affecter d'autre montant en réserve légale ; décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31/12/2020 s'élevant à un montant de (136 836), comme suit : Déficit de l'exercice clos : (136 836), Solde du Report à nouveau avant affectation : 237 629, Soit un montant total du bénéfice distribuable : 100 793, Affecté comme suit : au compte Report à nouveau, pour un montant de : (136 836), Solde du Report à nouveau après affectation : 100 793 prend par ailleurs acte qu'au titre des trois (3) exercices clos précédents ont été distribués les dividendes suivants : 2019 : aucun dividende versé, 2018 : aucun dividende versé, 2017 : 1 500 000 euros (100 euros par action), 2017 : acompte sur dividende 1 300 000 euros (86,67 euros par action).

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.**

**Opinion.** En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société COGEFI GESTION relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion.**

**Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport.

**Justification des appréciations.** La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.** Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. **Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.** Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle. Paris - La Défense, le 15 avril 2021, KPMG S.A. : Isabelle GOALEC, Associée. Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social.